

**Conus Daniel**  
**EEP Bellevue**  
**Rue du Tronchet 6 – CP 90**  
**2023 Gorgier**

---

Gorgier, le 28 juin 2011

Recommandé  
Maître  
Frédéric HAINARD  
Rue Daniel-Jeanrichard 22  
2300 La Chaux-de-Fonds

## **Recherche d'un défenseur**

Maître,

Vendredi 17 juin 2011, je vous ai contacté téléphoniquement dans le cadre de ma quête d'un Conseil pour défendre mes droits dans un litige contre le Canton de Fribourg.

Vous m'aviez dit vouloir me visiter à la prison de Bellevue les 20 ou 21 juin dernier et je vous ai attendu inutilement puisque aucune information contraire ne m'avait été transmise.

Ne vous ayant pas rencontré je me permets donc de vous transmettre en annexe les huit appendices constituant l'historique de mon dossier en précisant encore que l'appendice N° 2 retrace le fond du problème et la source du crime judiciaire dont je suis victime.

Davantage politique que judiciaire, ce dossier démontre l'implication directe du **PDC** fribourgeois, un parti tout puissant dans le Canton qui manipule les juges pour protéger les crimes de ses membres. La séparation des pouvoirs n'est en définitive qu'une illusion pour tromper les Citoyens.

L'article de La Liberté du 3 juin 2011 qui dénonçait l'inexistence de la séparation des pouvoirs, par la voie d'un Juge fédéral qui a publiquement déclaré que son « **Parti politique convoquait régulièrement ses « juges » pour les sermonner et leur expliquer comment juger** » ajoutant encore que « **les membres du Tribunal Fédéral ne sont que des « comédiens amateurs ou des marionnettes** » a très bien défini la politique de Dictature instaurée en terre fribourgeoise par le **PDC**.

Vous constaterez dans l'Appendice N° 6, qu'en dehors d'avocats acquis au système de corruption du **PDC**, aucun Conseil respectant les règles déontologiques de sa profession n'a accepté de me défendre, l'un d'eux allant même jusqu'à déclarer que **même si nous lui posions CHF 100'000.- sur la table, il serait malhonnête de sa part de les accepter**, puisque les personnes contre lesquelles nous devons lutter étaient intouchables et que la « **justice** » fribourgeoise qui dysfonctionne trop n'irait **jamais à l'encontre de ses poids lourds...**

Ce sont justement ces « poids lourds » **PDC** qui ont compromis la médiation expérimentale (Appendice 1) et contrôlé le juge responsable de cette médiation, pour enliser définitivement les chances de faire éclater la lumière sur cette affaire.

Assailli de toute part, je m'étais donc approché de l'Association Appel au Peuple qui restait à mes yeux la seule organisation capable à ce moment-là de faire valoir mes Droits et défendre mes intérêts puisque aucun avocat n'acceptait de défendre mes intérêts contre l'Etat contrôlé par la toute puissante. **PDC-Connection.**

Je pense qu'il n'est pas inutile de vous rappeler que c'est le Procureur de votre propre Canton, le Procureur CORNU, qui avait ordonné de mettre sous surveillance la « Justice » fribourgeoise, après une enquête méticuleuse qu'il avait conduite.

A la suite de cette recommandation, un Conseil de la Magistrature a bien été constitué, mais il est là encore en mains **PDC** et n'est dès lors qu'un rideau de fumée supplémentaire pour cacher à la population fribourgeoise les crimes judiciaires commis dès lors avec le cautionnement de ce nouvel organe de « contrôle »...

C'est donc à une large tâche que vous aurez à vous atteler si vous acceptez mon dossier, mais je suis convaincu que vous en avez la carrure et que vous saurez faire mettre en lumière les crimes commis à mon endroit. C'est une mission au-delà de mon simple dossier que je souhaite vous confier, mais plutôt un mandat de sauvetage de la Démocratie qui nous est chère et qui a contribué à faire de ce Pays ce qu'il était avant les années 1990.

Dans l'attente de vos nouvelles et à votre disposition pour un entretien en tête-à-tête, je vous prie de croire, Maître, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Daniel Conus*